Initiatives parlementaires

des Services correctionnels pouvant les aider à conserver ou améliorer ce qu'ils ont acquis pendant leur détention.

Les fonds déjà trop maigres du programme ne sont pas utilisés aussi efficacement qu'ils le pourraient. Le programme n'a pas été élaboré assez consciencieusement, en ce sens qu'il a été élaboré sans consultation avec ceux à qui il s'adresse. Le personnel chargé de l'encadrement et de l'enseignement ne répond pas aux normes. Aucun suivi n'est assuré et les bases même du programme nuisent à son efficacité. Et tout cela se passe chez un des groupes de notre population qui aurait le plus à gagner d'un programme d'alphabétisation efficace.

Que faisons-nous devant la situation, monsieur le Président?

Premièrement, il faut connaître l'avis des participants. Il est évident qu'il doit y avoir des discussions approfondies avec les détenus au cours de l'élaboration du programme.

Deuxièmement, il ne faut plus que les cours soient obligatoires.

Troisièmement, il faudrait peut-être accorder un stimulant financier à ceux qui participent au programme.

Quatrièmement, le programme doit faire appel à des travailleurs de la collectivité et des bénévoles pour dispenser les cours afin que les enseignants jouissent d'une certaine indépendance à l'intérieur de l'établissement carcéral. De plus, des enseignants de l'extérieur pourraient aider les détenus à avoir de meilleurs rapports avec les gens étrangers à l'établissement et la société en général.

Cinquièmement, nous devons améliorer le système de l'enseignement individuel par un pair qui a apparemment donné des résultats prometteurs, mais qui a également certains aspects négatifs qu'il faudra corriger.

Sixièmement, il faut améliorer le réseau d'information à l'échelle nationale pour savoir quels sont les bons et les mauvais côtés du programme.

Septièmement, il faut intégrer les programmes d'alphabétisation aux autres programmes de préparation à la vie quotidienne dans nos prisons en une sorte de stratégie destinée aux détenus qui ne sauraient rester analphabètes. On a dit que l'alphabétisation comporte un certain attrait du point de vue politique. Il est facile pour un ministre d'instaurer un tel programme dans ce secteur.

Nos efforts doivent porter sur la véritable préparation à la vie quotidienne et le programme d'alphabétisation

doit être envisagé dans cette optique. De cette façon, on pourra peut-être détruire certains des stéréotypes qui sont monnaie courante dans les prisons et qui semblent nuire au programme.

Huitièmement, il faut assurer un suivi efficace grâce à des programmes conçus à cette fin.

Monsieur le Président, je demande donc à la Chambre d'étudier cette motion avec un esprit positif. Compte tenu des pratiques de la Chambre, il est peu probable que cette motion fasse l'objet d'un vote aujourd'hui, mais je compte bien qu'elle aura l'appui des députés. J'espère que le Service correctionnel du Canada est à l'écoute et que le solliciteur général promettra à la Chambre en cette année de l'alphabétisation, qu'il accordera une attention toute spéciale à cet important programme dans les prisons.

Avant de terminer, je voudrais que l'on envisage cette question dans un contexte plus vaste et, si on me permet d'introduire une note quelque peu partisane, exposer officiellement la position que le Nouveau Parti démocratique a adoptée en matière d'alphabétisation lors de son récent congrès à Winnipeg. Voici la résolution adoptée à ce congrès du Nouveau Parti démocratique:

- Le Nouveau Parti démocratique appuie les mesures garantissant à chaque adulte de participer pleinement à des programmes d'alphabétisation parrainés conjointement par les provinces, les éducateurs et les syndicats ouvriers. Ces mesures
 - 1. comprendraient tous les mécanismes de financement nécessaire pour permettre aux adultes d'exercer leur droit de suivre des cours gratuits d'instruction de base des adultes;
 - 2. supposeraient la participation de nombreux éducateurs, car les bénévoles ne sont pas en mesure de répondre aux besoins des adultes analphabètes;
 - 3. reconnaîtraient la nécessité d'offrir divers programmes, y compris des cours généraux et des programmes de formation au travail parrainés par les syndicats ouvriers pour répondre aux besoins individuels et collectifs;
 - 4. supposeraient qu'on fournit des installations adéquates, du matériel pédagogique approprié et des services connexes comme les garderies, le transport et l'aide psychopédagogique;
 - 5. feraient partie d'un programme général visant à éliminer les barrières socio-économiques qui contribuent à l'analphabétisme des adultes;
 - 6. alloueraient des fonds au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour améliorer l'éducation primaire et offrir des cours jusqu'au niveau de la 12e année dans les réserves; et
 - 7. augmenteraient la portée des programmes d'alphabétisation dans les pénitenciers fédéraux.

Je recommande ce programme et cette résolution à la Chambre et je sollicite son appui.